

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Françoise MOUCHEL, M. Maurice ROBIDOU, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Dominique FOURRIER

Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2022

Absentes : Mme JOLY, Mme GLE

**DELIBERATION 82/2022 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – EXERCICE 2021**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;
CONSIDERANT que les communes membres de la Communauté de communes, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel de l'année 2021.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 21 novembre 2022

et transmission en Préfecture, le 21 novembre 2022

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 21 novembre 2022

Le Maire, Jean-François GOBICHON



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 035-213502594-20221214-DELIB822022-DE